Denis JACOPINI sur Europe 1 parle de son livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » ce jeudi 12 avril 2018 en direct dans l'émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel WIZMAN

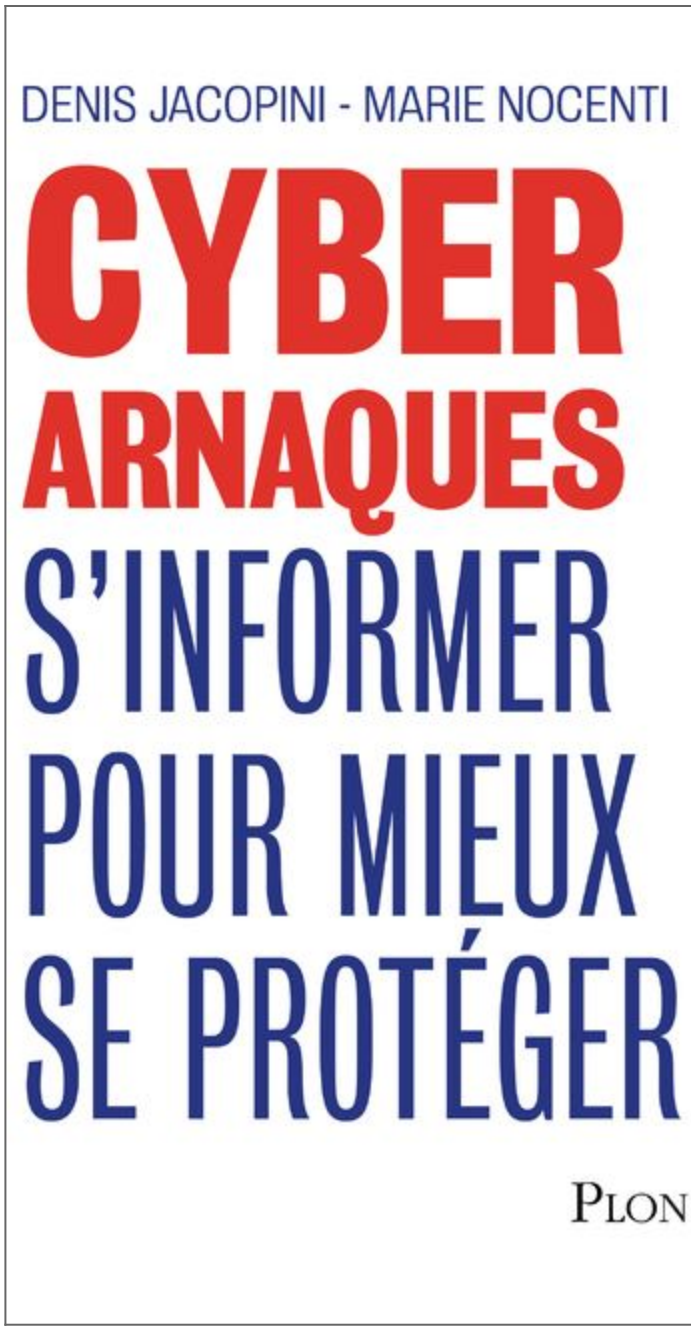

Denis JACOPINI sur Europe 1 parle de son livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » ce jeudi 12 avril 2018 en direct dans l'émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel WIZMAN

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent. Denis JACOPIN en parle ce jeudi 14 avril 2018 en direct sur Europe 1 dans l'émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel Wizman

http://www.europe1.fr/emissions/bonjour-la-france

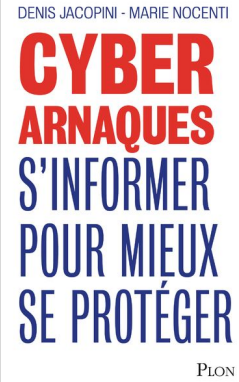

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier.
Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

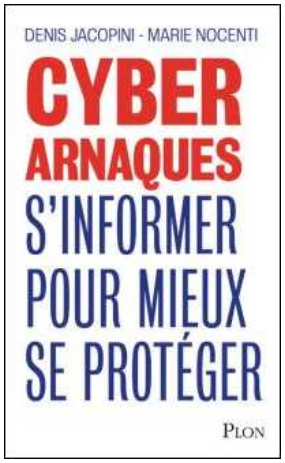

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Cyberarnaques S'informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger – Denis Jacopini, Marie Nocenti | fnac

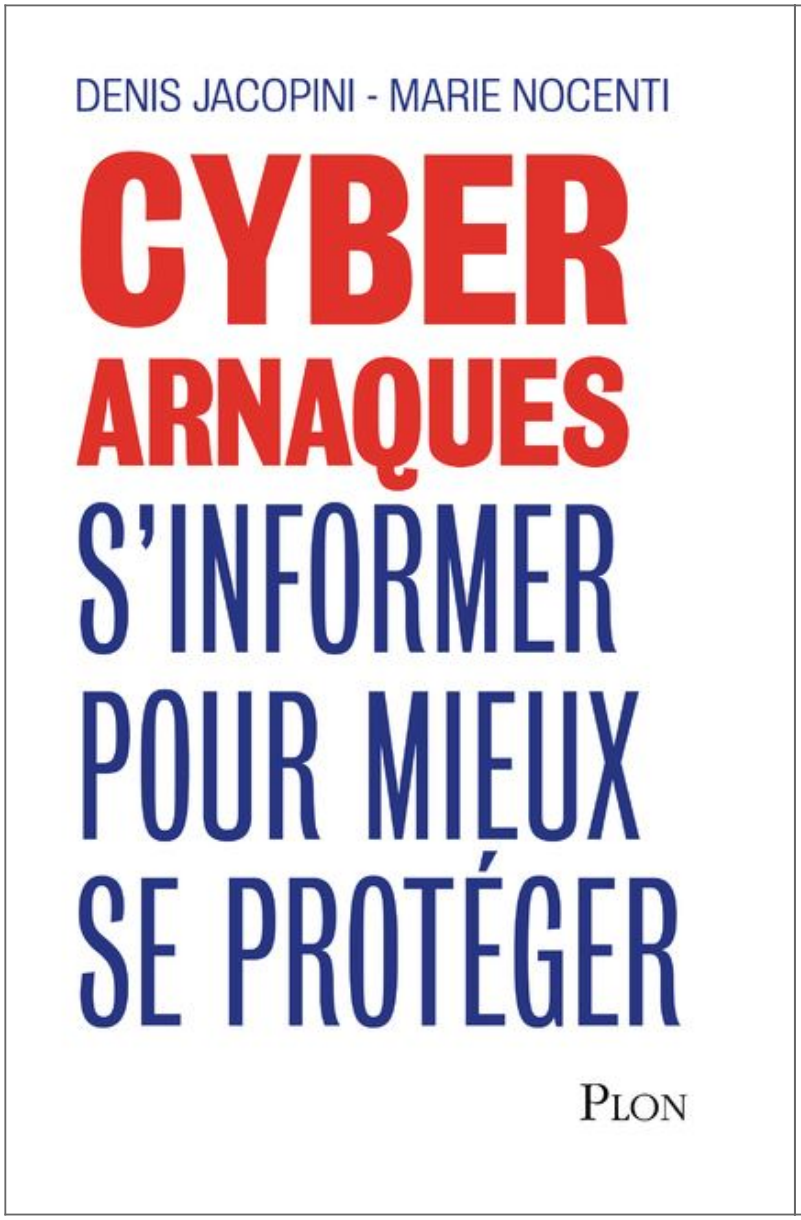

Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

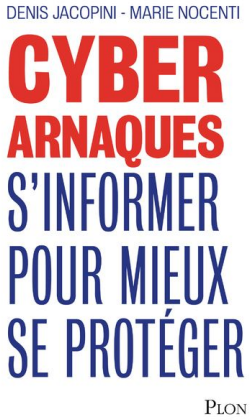

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier.
Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.
Commandez CYBERARNAQUES sur le site de la FNAC (disponible à partir du 29/03/2018)

LE NET EXPERT
• ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)
- **ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ**
- **CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES**
- **IDENTIFICATION DES RISQUES**
- **ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)**
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
- **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
• FORMATIONS / SENSIBILISATION :
- **CYBERCRIMINALITÉ**
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
- AU **RGPD**
- À LA **FONCTION DE DPO**
• RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
- ORDINATEURS (**Photos / E-mails / Fichiers**)
- TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**)
- SYSTÈMES NUMÉRIQUES
• EXPERTISES & **AUDITS** (certifié ISO 27005)
- TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
- **SÉCURITÉ** INFORMATIQUE
- SYSTÈMES DE **VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous
Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Cyberarnaques S'informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Les petites entreprises aussi victimes de cybercriminalité | Denis JACOPINI

	Les petites entreprises aussi victimes de cybercriminalité

Vols de données clients, piratage de propriété intellectuelle… les cyberattaques sont légion, mais les petites entreprises se croient souvent peu concernées. A tort. Pour se protéger de ces actes malveillants, une bonne « hygiène numérique » simple à mettre en place s'avère nécessaire.

« Dirigeant d'une petite entreprise, vous pensez n'avoir jamais été victime d'une cyberattaque ? Soit vous ne l'avez pas détectée, soit vous n'intéressez plus personne et il faudrait penser à changer de métier ! « .
Cette boutade, destinée à faire prendre conscience aux patrons de PME des risques qu'ils encourent face aux hackers en tout genre, émane du contre-amiral Dominique Riban, directeur général adjoint de l'Anssi, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.
Il faut dire que pour une PME, détecter ne serait-ce que les incidents de sécurité, autrement dit le fait qu'un pirate essaie de s'introduire dans le système sans y parvenir, s'avère bien compliqué. Idem pour les attaques. Certes, des comportements bizarres de l'ordinateur peuvent attirer l'attention, comme son ralentissement, des connexions qui s'effectuent toutes seules, la flèche de la souris qui se ballade… Mais les » méchants » savent surtout se faire discrets. Et il s'agit d'un sujet très – trop – technique, lorsqu'on ne possède pas un collaborateur spécialisé à plein temps pour s'en préoccuper…

Peu de PME portent plainte
Difficile d'avoir des chiffres fiables sur la réalité de la cybercriminalité subie par les PME. Pour une raison simple: peu portent plainte, lorsqu'elles en sont victimes. Pourquoi risquer la mauvaise publicité ? Retrouver l'auteur de l'infraction s'avère de toute façon souvent mission impossible, admet Jean-Louis Di Giovanni, associé PwC du département Litiges et Investigations auteur d'une enquête sur les fraudes en entreprises* : » On peut remonter sa trace, mais quand l'adresse IP provient d'un cybercafé aux alentours de la gare de l'Est, comment voulez-vous mettre la main dessus ? « . Devenir cybercriminel est en tout cas à la portée de tous. » Aujourd'hui, pour une centaine d'euros, vous disposez d'une solution pour attaquer le système d'information de votre concurrent, ou, pour trois fois moins cher, son smartphone « , indique Dominique Riban.

Une menace à plusieurs visages
Fomentée par de malveillants collaborateurs, actuels ou anciens, ou bien perpétrée par des hackers externes, la cybercriminalité s'avère multi-formes. Les attaques ciblées, qui visent à voler un savoir-faire particulier ou des données sensibles (secrets de fabrication, brevets, plans industriels, fichiers clients…), côtoient des attaques que Philippe Humeau, directeur général de NBS System, spécialisée dans l'hébergement de haute sécurité et les tests d'intrusion, nomme d' » opportunistes » : » Il suffit que l'entreprise ait un bout de son système connecté sur le net, qu'elle laisse traîner un mot de passe par défaut, et ça y est, elle est vulnérable. Il faut savoir qu'une adresse IP est scannée vingt fois par jour, explique-t-il. Une vraie industrie, que ces scanners qui recherchent des données relatives à des cartes bleues ou à des » identités « , autrement dit à des informations sur les personnes (celles que l'entreprise doit signaler détenir à la Cnil, ndlr). Aux commandes, des pirates qui effectuent de la récupération massive de données de ce type, puis les revendent au détail à d'autres pirates. » Car elles ont de la valeur. Des données bancaires se revendent dix dollars. Une « identité », entre 5 et 15 dollars. » Une filière aussi organisée que le recel de bijoux « , confirme Dominique Riban.

Des piégeurs pros
Parfois, les cybercriminels entrent carrément en contact avec l'entreprise. Leur inventivité sans faille leur permet de s'engouffrer dans toute nouvelle brèche. Dernier coup à la mode, la » fraude Sepa « . Les entreprises ont, rappelons-le, jusqu'au 31 juillet 2014 maximum, pour opérer leur migration afin d'être conforme à ces nouvelles normes de paiement européennes. Une aubaine, pour les fraudeurs.

Jean-Louis Di Giovanni détaille le processus : » Quelques jours auparavant, ils envoient un mail à la société, pour l'avertir qu'ils vont la contacter par téléphone afin de procéder à des essais. Le mail semble officiel évidemment. On y trouve le numéro du fraudeur, et, comble du raffinement, si l'on appelle, on tombera sur la petite musique d'attente officielle de la banque. Le jour J, ils téléphonent donc à l'entreprise, et demandent à leur interlocuteur de télécharger un programme… qui sert en réalité à prendre la main sur son ordinateur. Le fraudeur voit sur l'écran toutes les informations qu'aurait normalement la banque, et cela le rend ainsi crédible pour passer un ordre, du type : allez sur le compte x sur lequel vous disposez de 2,5 millions d'euros et faites un virement vers ce numéro de compte étranger. » Nombreuses ont été les entreprises à s'exécuter. 48 h plus tard – le délai maximum pour faire bloquer in extremis le virement – c'est trop tard !

80 % de risques évités avec des mesures simples
Des mesures de protection sont aujourd'hui nécessaires. Contrairement aux idées reçues, le recours à des solutions » technologiques » ne constituerait pas forcément la meilleure arme de défense contre les hackers. » Il est surtout important de sensibiliser ses collaborateurs aux bonnes pratiques « , assure Philippe Trouchaud, associé PwC, spécialiste de la cybersécurité.

L'Anssi publie sur son site un mode d'emploi pour éviter les incidents. Il s'agit d'une quarantaine de » règles d'hygiène « , concernant la sécurité des messageries, du poste de travail, des imprimantes etc. Une quinzaine sont applicables par les petites entreprises. » 80 % des attaques n'auraient pas lieu si ces recommandations étaient respectées « , assure Dominique Riban. Parmi elles, des gestes simples… mais trop souvent négligés. Une évidence, par exemple, de toujours utiliser des mots de passe solides? » 70 % d'entre eux sont faibles, se désole Philippe Humeau. Cette négligence généralisée cause énormément de désastres. Sans compter que les gens utilisent les mêmes partout. »

En plus du choix de mot de passe costauds, les experts font trois recommandations essentielles :

1. Des mises à jour régulières
Se doter d'au moins deux anti-virus et les remettre à jour. » Même si un antivirus n'a jamais été la panacée « , concède le contre-amiral Riban. Même nécessité de remise à jour pour tous ses logiciels. » Si les éditeurs font évoluer leurs versions, c'est parce qu'ils ont constaté des failles de sécurité, pointe Philippe Humeau. Mieux vaut éviter de reporter sans cesse le » rebootage » de sa machine quand elle le demande. »

2. Attention au cloud
Toute nouvelle pratique engendre de nouvelles menaces. C'est le cas du cloud. « N'y stockez pas de données cruciales, exhorte Dominique Riban. Privilégiez des opérateurs français dont vous trouverez la liste sur le site de l'Anssi. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas d'accident, mais au moins, notre structure a analysé leur façon de travailler, les a audité, leur a fait corriger leurs failles. Ce n'est pas le cas, par exemple, avec Google ou Microsoft. »

3.Haro sur le BYOD
Philippe Humeau n'hésite pas également à pointer du doigt ce qu'il appelle le » problème des jeunes générations » : » Elles débarquent dans l'entreprise avec des notions de sécurité et de vie privée assez light. Elles ont encore moins de réflexes que leurs aînées. Lorsqu'un jeune n'hésite pas à dévoiler sa cuite du week-end sur Facebook, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il sache mettre des barrières là où il devrait les mettre. » Souvent associé à la génération Y – mais pas que – , le phénomène BYOD (» bring your own device «) tient du fléau en matière de cybersécurité. La pratique nécessite d'être encadrée.

» Il devient difficile de l'interdire, mieux vaut donc accompagner l'usage « , préconise Philippe Humeau. Mettre en place par exemple un réseau internet privé et un autre public, pour que les collaborateurs s'y connectent avec leur machine. Dominique Riban se montre, lui, beaucoup plus radical : » Même si l'appareil appartient à l'employé, seul l'employeur doit pouvoir administrer la machine, afin que l'utilisateur, ou ses enfants, ne puisse pas télécharger tout et n'importe quoi le week-end ou désactiver l'anti-virus. » Pas sûr que les collaborateurs acceptent…

Procéder ou pas à un test d'intrusion
Pour évaluer la capacité de résistance de son système informatique, on peut évidemment faire effectuer un test d'intrusion. A une petite entreprise, il en coûtera aux alentours de 7000 euros. Une facture qui peut paraître prohibitive. » Evidemment cela ne s'adresse pas à tout petit entrepreneur , se défend Philippe Humeau, dont la société propose de tels tests. Mais si l'on a des secrets de fabrication, la dépense est justifiée. Nos interventions se déroulent encore malheureusement trop souvent en post-mortem, nous faisons peu de prévention. »

* Selon cette récente étude, la cybercriminalité est la 2ème fraude la plus signalée en France. Son évolution inquiète particulièrement les dirigeants qui la classent comme la fraude la plus redoutée dans les 24 mois à venir.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://lentreprise.lexpress.fr/high-tech-innovation/cybercriminalite-les-petites-entreprises-ne-sont-pas-a-l-abri_1518760.html

Les TPE et les PME, cibles privilégiées des cybercriminels | Denis JACOPINI

Les TPE et les PME, cibles privilégiées des cybercriminels

Selon le spécialiste de la sécurité Symantec, 71 % des TPE et les PME qui font l'objet d'une cyber-attaque ne s'en remettent pas. Pourtant, la sécurité du système informatique ne fait pas partie des priorités des petites et moyennes entreprises, même si c'est un enjeu majeur pour leur survie.

Face à des systèmes d'information de plus en plus ouverts, un usage généralisé d'internet et des terminaux mobiles connectés, les entreprises doivent mettre en œuvre des politiques de sécurité informatique de plus en plus exigeantes. Pourquoi les cybercriminels s'en prennent d'avantage aux TPE et aux PME ? Explication.

La cybercriminalité n'est pas un fait nouveau. Pourtant depuis quelques années, nous sommes tous devenus ultra-connectés et multi-équipés. Ce constat n'épargne pas les entreprises qui ont vu apparaître de nouveaux outils qui permettent aux salariés de rester connecter en étant plus mobile et plus productif. Ces nouveaux modes de travail, sont aujourd'hui autant de failles de sécurité possibles et donc d'attaques possibles. Cette forme de criminalité ne concerne plus les grandes entreprises qui ont majoritairement mis en place des moyens coûteux pour lutter contre le piratage. La nouvelle cible privilégiée des hackers serait les TPE et les PME qui seraient plus simple à attaquer.

Des cibles plus accessibles

Les enquêtes le confirment : les gérants de TPE et PME ont une vision assez exacte du piratage informatique, mais ils se sentent peu concernés. Selon eux, cette forme moderne de criminalité menace surtout les grandes entreprises. Pourtant, les délits constatés contredisent cette perception. Plus encore, le pourcentage des attaques vers les entreprises de moins de 250 salariés progressent. Selon le rapport Symantec Security Threat, elles seraient passées de 18% à 31% en 4 ans. Or ce sont justement les entreprises de moins de 250 salariés qui doivent protéger leurs données. Le constat est le suivant : 40% de la valeur des entreprises est issue des informations qu'elles détiennent. Ce qui intéresse les cybercriminels : dossiers clients, listes de contacts, renseignements sur le personnel et informations bancaires de l'entreprise, cartes de crédit comprises et propriétés intellectuelles. Elles représentent aussi des passerelles d'accès à leurs partenaires.

Un frein pour travailler avec les grandes entreprises

Loin des considérations financières et ne se sentant pas concernées, les TPE et PME s'estiment à l'abri de ces attaques. En conséquence, leurs infrastructures ne sont pas adaptées. Elles sont alors des cibles idéales permettant d'attaquer leurs différents partenaires qui sont parfois des grandes entreprises ou des administrations. Elles deviennent alors un moyen d'accéder à leurs systèmes d'information. Et cela peut constituer un frein à la compétitivité. Les Grandes Entreprises, ne pouvant contrôler le système d'information de leurs partenaires, exigent alors de leurs sous traitants un matériel informatique similaire afin de contrôler les flux.

Des attaques virales invisibles

Les attaques les plus fréquentes sont de natures virales. A l'insu des utilisateurs, elles visent à installer de petits programmes capables d'identifier les mots de passe (via des enregistreurs de frappe), d'accéder aux services bancaires en ligne de l'entreprise (Chevaux de Troie bancaires), de contrôler à distance les ordinateurs de l'entreprise pour lancer des attaques commandées (réseaux de zombies ou botnet) ou d'espionner les employés pour connaître leurs habitudes, leurs mots de passe ou leurs préférences (Spyware)…

De nouvelles attaques plus structurées

Les techniques de piratages évoluent et le matériel n'est plus l'unique faille. On voit apparaître de nouveaux types d'attaques basées sur les failles humaines et sociales. Les environnements de travail des salariés sont ciblés à travers les postes de travail des salariés. A titre d'exemple, les hackers identifient le lien entre les entreprises et leurs partenaires. Des mails sont envoyés depuis les réseaux sociaux type Linkedin ou Viadéo au nom du partenaire. L'email sera donc ouvert sans réel méfiance de la part du salarié. Cette technique, appelée « social engineering », permet alors au pirate d'accéder au poste de travail de l'utilisateur en premier lieu pour ensuite évoluer dans le système d'information de l'entreprise.

Des règles simples de cyber-stratégie

Il n'est pas rare qu'en entreprise les salariés utilisent des outils réservés aux particuliers. Ce type de pratique multiplie les dangers d'intrusion car les systèmes peuvent être piratés. Ils pointeraient vers l'installation de « maliciels » (logiciels malveillants conçus pour infiltrer un ordinateur et y réaliser des activités non autorisées). Il en est de même pour tous les outils connectés. Malheureusement, ce n'est souvent qu'une question de temps avant qu'un hacker arrive à ses fins. Il est donc primordial de faire preuve de plus de rigueur pour gagner du temps afin de décourager l'intrusion. Une entreprise qui connait les risques et montre qu'elle a pris des mesures de sécurité simples, décourage les pirates. Il existe aujourd'hui des services de sécurité informatiques adaptés aux TPE/PME. A titre d'exemple, des prestataires proposent des offres sous forme de machine virtuelle, un proxy complet et simple. Le service permet de filtrer les pages internet en se basant sur des listes préétablies.

Mais bien avant de se consacrer à la sécurisation du matériel de travail, la première mesure à prendre concernera celle des bonnes pratiques des salariés. Des mesures de protection humaines sont nécessaires. « Il est surtout important de sensibiliser ses collaborateurs aux bonnes pratiques », assure Philippe Trouchaud, associé PricewaterhouseCoopers, spécialiste de la cyber sécurité. Le gouvernement met à disposition un Guide d'Hygiène et de Sécurité de l'ANSSI, il fournit les bases de la sécurité pour les utilisateurs au sein des entreprises.

Aussi une politique de sécurité consistera tout d'abord à mener de front trois actions :
• Identifier les points de vulnérabilité généralement utilisés par les criminels informatiques pour s'introduire dans les systèmes d'information,
• Définir les règles de prudence à appliquer au quotidien par l'entreprise et son personnel,
• Mettre en œuvre systèmes de protection électroniques adéquats. Le tout devant être organisé et planifié dans la durée.

Que faire en cas de fraude sur sa carte bancaire ?

Que faire en cas de fraude sur sa carte bancaire ?

De plus en plus d'usagers de la banque sont victimes de l'utilisation frauduleuse de leur carte alors même qu'ils ne l'utilisent pas pour leur achat sur le net. Pourtant il arrive de plus en plus fréquemment que certains d'entre eux constatent des sommes prélevées sur leur compte bancaire en consultant leur relevé bancaire.

Que faire en cas de fraude sur sa carte ? Quelles sont les démarches pour déclarer une utilisation frauduleuse de sa carte bancaire ?

Selon les disposition de l'article L 133-24 du Code Monétaire et Financier, la responsabilité du propriétaire d'une carte bancaire n'est pas engagée dans le cas où la carte a été contrefaite ou si l'achat contesté n'a pas été effectué avec l'utilisation physique de la carte.

Les titulaires de carte victimes d'une utilisation frauduleuse sur Internet ont un délai de 13 mois pour contester les sommes prélevées sur leur compte bancaire. Ils doivent se rendre auprès de sa banque et s'opposer formellement aux transactions effectuées ou au paiement des opérations en question.

Quelles sont les démarches à faire auprès de sa banque ?

En cas d'usurpation des données de sa carte bancaire, il faut :

• Appeler sa banque le plus rapidement possible pour le signaler par téléphone.

• Envoyer à sa banque une lettre qui confirme la mise en opposition de la carte utilisée frauduleusement,

– Un document qui décrit toutes les opérations contestées, les coordonnées bancaires et le motif de l'opposition de la carte,

– Une attestation (AFFIDAVIT) certifiant que la carte a toujours été en sa possession et qu'elle n'a jamais été cédée ou prêtée.

La loi de 2001 sur la protection du consommateur n'exige pas de dépôt de plainte auprès de la gendarmerie. Il n'est donc pas nécessaire de porter plainte pour que la banque procède aux remboursement des sommes usurpées.

Selon les articles L133-19 et L 133-20, la banque doit rembourser toutes les sommes prélevées à compter de la date d'opposition ainsi que tous les frais liés à l'opposition de la carte bancaire.

Pour éviter une usurpation de sa CB, voici quelques conseils et certaines mesures de sécurité à prendre :

– ne jamais laisser la carte bancaire à la vue d'un quelconque public (ex :
– exposée la CB dans la voiture ou sur un bureau),

– penser à reprendre sa carte bancaire dans les terminaux de paiement après chaque achat,

– détruire les tickets de paiement avant de les jeter car ils comportent le code de la carte bancaire,

– ne jamais dire le numéro ni le code secret de la carte bancaire à quiconque,

– ne pas oublier de signer au dos de la carte bancaire.

Source : Banque-en-ligne.fr *Que faire en cas de fraude sur sa carte bancaire ?*

Comment bien choisir ses mots

de passe ?

Comment bien choisir ses mots de passe ?

Les mots de passe sont une protection incontournable pour sécuriser l'ordinateur et ses données ainsi que tous les accès aux services sur Internet. Mais encore faut-il en choisir un bon.Un bon mot de passe doit être difficile à deviner par une personne tierce et facile à retenir pour l'utilisateur.

Qu'est ce qu'un bon mot de passe ?

Un bon de passe est constitué d'au moins **12 caractères** dont :

• des lettres majuscules
• des lettres minuscules
• des chiffres
• des caractères spéciaux

Un mot de passe est d'autant plus faible qu'il est court. L'utilisation d'un alphabet réduit ou de mot issu du dictionnaire le rend très vulnérable.
Les mots du dictionnaire ne doivent pas être utilisés.
Aussi à proscrire, les mots en relation avec soi, qui seront facilement devinables : nom du chien, dates de naissances…
Réseaux sociaux, adresses mail, accès au banque en ligne, au Trésor public, factures en ligne.
Les accès sécurisés se sont multipliés sur internet.
Au risque de voir tous ses comptes faire l'objet d'utilisation frauduleuse, il est impératif de **ne pas utiliser le même mot de passe**pour des accès différents.
Alors, choisir un mot de passe pour chaque utilisation peut vite devenir un vrai casse-tête.

Comment choisir et retenir un bon mot de passe ?

Pour créer un bon mot de passe, il existe plusieurs méthodes :

La méthode phonétique

Cette méthode consiste à utiliser les sons de chaque syllabe pour créer une phrase facilement mémorisable.
Exemple : « j'ai acheté huit cd pour cent euros ce après-midi» donnera : ght8CD%E7am

La méthode des premières lettres

Utiliser les premières lettres d'une phrase en variant majuscules, minuscules et caractères spéciaux.
Exemple : « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » donnera : 1TvmQ2tl'@

Diversifier facilement les mots de passe

Opter pour une politique personnelle avec, par exemple, un préfixe pour chaque type d'activité. Comme BANQUE-MonMotDePassz pour la banque, IMP-MonMotDePasse pour les impôts. Quelque chose de très facile à mémoriser qui complexifie votre mot de passe et, surtout, vous permet de le diversifier.

Diminuer les imprudences

Pour finir, il est utile de rappeler de **ne pas stocker ses mots de passe à proximité de son ordinateur** si il est accessible par d'autres personnes. L'écriture sur le post-it déposé sous le clavier est à proscrire par exemple, de même que le stockage dans un fichier de la machine.
En règle général, les logiciels proposent de **retenir les mots de passe**, c'est très **tentant mais imprudent**. Si votre ordinateur fait l'objet d'un piratage ou d'une panne, les mots de passe seront accessibles par le pirate ou perdus.

Que faire en cas de piratage ?

Il est recommandé de préserver les traces liées à l'activité du compte.
Ces éléments seront nécessaires en cas de dépôt de plainte au commissariat de Police ou à la Gendarmerie.
Exemple
Compte email piraté
Vos contacts ont reçu des messages suspects envoyés de votre adresse.
Contactez-les pour qu'ils conservent ces messages.
Ils contiennent des informations précieuses pour l'enquêteur qui traitera votre dépôt de plainte.
Récupérez l'accès à votre compte afin de changer le mot de passe et re-sécurisez l'accès à votre compte.

Changer de mots de passe régulièrement

Cette dernière règle est contraignante mais assurera un niveau supérieur de sécurité pour vos activités sur Internet.
Un **bon mot de passe doit être renouvelé plusieurs fois par an** et toujours en utilisant les méthodes décrites ci-dessus.

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Comment choisir ses mots de passe ? / Cybercrime / Dossiers / Actualités – Police nationale – Ministère de l’Intérieur

---

Pourquoi, malgré le danger connu, cliquons nous sur des e-mails d’expéditeurs inconnus ?

Pourquoi, malgré le danger connu, cliquons nous sur des e-mails d’expéditeurs inconnus ?

Selon une enquête de la FAU (University of Erlangen-Nuremberg), près de la moitié des utilisateurs cliqueraient sur des liens d'expéditeurs inconnus (environ 56% d'utilisateurs de boite mails et 40% d'utilisateurs de Facebook), tout en étant parfaitement conscient des risques de virus ou d'autres infections.
Le site d'information Français Pure Player Atlantico à interrogé à ce sujet Denis JACOPINI, Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles

Atlantico :
Pourquoi donc, selon vous, le font-ils malgré tout ? Qu'est-ce qui rend un mail d'un inconnu si attirant, quitte à nous faire baisser notre garde ?

Denis JACOPINI :
Ça-vous est très probablement déjà arrivé de recevoir un e-mail provenant d'un expéditeur anonyme ou inconnu.
Avez-vous résisté à cliquer pour en savoir plus ? Quels dangers se cachent derrière ces sollicitations inhabituelles ? Comment les pirates informatiques peuvent se servir de nos comportements incontrôlables ?

Aujourd'hui encore, on peut comparer le courrier électronique au courrier postal.
Cependant, si l'utilisation du courrier postal est en constante diminution (-22% entre 2009 et 2014), l'usage des messages électroniques par logiciel de messagerie ou par messagerie instantanée a lui par contre largement augmenté.
Parmi les messages reçus, il y a très probablement des réponses attendues, des informations souhaitées, des messages de personnes ou d'organismes connus nous envoyant une information ou souhaitant de nos nouvelles et quelques autres messages que nous recevons avec plaisir de personnes connues et puis il y a tout le reste, les messages non attendus, non désirés qui s'appellent des spams.
En 2015, malgré les filtres mis en place par les fournisseurs de systèmes de messagerie, il y avait tout de même encore un peu plus de 50% de messages non désirés.
Parmi ces pourriels (poubelle + e-mail) se cachent de nombreux message ayant des objectifs malveillant à votre égard. Les risques les plus répandus sont les incitations au téléchargement d'une pièce jointe, au clic sur un lien renvoyant vers un site Internet piégé ou vous proposer d'échanger dans le but de faire « copain copain » et ensuite vous arnaquer.

La solution : ne pas cliquer sur un e-mail ou un message provenant d'un inconnu, de la même manière qu'on apprend aux enfants de ne pas parler à un inconnu…Pourtant, des millions de personnes en France se font piéger chaque année. Pourquoi ?

A mon avis, les techniques d'Ingenierie sociale sont à la base de ces correspondances. L'ingénierie sociale est une pratique qu exploite les failles humaines et sociales. L'attaquant va utiliser de nombreuses techniques dans le but d'abuser de la confiance, de l'ignorance ou de la crédulité des personnes ciblées.
Imaginez, vous recevez un message ressemblant à ça :
« Objet : changements dans le document 01.08.16
Expéditeur : Prénom et Nom d'une personne inconnue
Bonjour,
Nous avons fait tous les changements necessaires dans le document.
Malheureusement, je ne comprends pas la cause pour la quelle vous ne recevez pas les fichier jointes.
J'ai essaye de remettre les fichier jointes dans le e-mail. »
…
Dans cet exemple, on ne connaît pas la personne, on ne connaît pas le contenu du document, mais la personne sous-entend un nouvel envoi qui peut laisser penser à une ultime tentative. Le document donne l'impression d'être important, le ton est professionnel, il n'y pas trop de faute d'orthographe… Difficile de résister au clic pour savoir ce qui se cache dans ce mystérieux document.

Un autre exemple d'e-mail ou similaire souvent reçu :
« Objet : Commande – CD2533
Expéditeur : Prénom et Nom d'une personne inconnue
Madame, Monsieur,
Nous vous remercions pour votre nouvelle « Commande – CD2533″.
Nous revenons vers vous au plus vite pour les delais
Meilleures salutations,
VEDISCOM SECURITE »

En fait, bien évidemment pour ce message aussi, la pièce jointe contient un virus et si le virus est récent et s'il est bien codé, il sera indétectable par tous les filtres chargés de la sécurité informatique de votre patrimoine immatériel.
Auriez-vous cliqué ? Auriez-vous fais partie des dizaines ou centaines de milliers de personnes qui auraient pu se faire piéger ?

Un autre exemple : Vous recevez sur facebook un message venant à première vue d'un inconnu mais l'expéditeur a un prénom que vous connaissez (par exemple Marie, le prénom le plus porté en France en 2016). Serait-ce la « Marie » dont vous ne connaissez pas le nom de famille, rencontrée par hasard lors d'un forum ou d'une soirée qui vous aurait retrouvé sur Facebook ?
Dans le doute vous l'acceptez comme amie pour en savoir plus et engager pourquoi pas la conversation…
C'est un autre moyen utilisé par les pirates informatiques pour rentrer dans votre cercle d'amis et probablement tenter des actes illicites que je ne détaillerai pas ici.

Vous rappelez-vous avoir accepté une demande de mise en contact provenant d'un inconnu sur Facebook ? Peut-être que vous ne connaissiez pas les risques, mais qu'est-ce qui vous a poussé à répondre à un inconnu ? La politesse ? La curiosité ?

A mon avis, le principal levier utilisé pour pousser les gens à cliquer sur les emails pour en voir l'objet, cliquer sur les pièces jointes pour en voir le contenu ou cliquer sur les liens pour découvrir la suite, est une des nombreuses failles humaine : la curiosité.

Cette curiosité peut nous faire faire des choses complètement irresponsables, car on connait les dangers des pièces jointes ou des liens dans les e-mails. Malgré cela, si notre curiosité est éveillée, il sera difficile de résister au clic censé la satisfaire.

Il est clair que la curiosité positive est nécessaire, mais dans notre monde numérique où les escrocs et pirates oeuvrent en masse le plus souvent en toute discrétion et en toute impunité, la pollution des moyens de communication numériques grand public est telle que le niveau de prudence doit être augmenté au point de ne plus laisser de place au hasard. Le jeu vaut-il vraiment la chandelle face aux graves conséquences que peut engendrer un simple clic mal placé ?

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**.
Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Liberté) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Expertise en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : One in two users click on links from unknown senders › FAU.EU

Déplacements professionnels. Attention au Wi-Fi de l'hôtel…

Déplacements professionnels. Attention au Wi-Fi de l'hôtel…

De nos jours, qui réussirait à se passer d'Internet plus d'une journée, en vacances, en déplacement, lors d'une conférence ou au travail ? Nos vies aujourd'hui digitalisées nous poussent à nous connecter quasi automatiquement au premier réseau Wi-Fi disponible, quitte à mettre la confidentialité de nos données en danger.

Cela devient d'autant plus problématique lorsque nous voyageons : une étude Kaspersky Lab révélait récemment que 82% des personnes interrogées se connectent à des réseaux Wi-Fi gratuits non sécurisés dans des terminaux d'aéroports, des hôtels, des cafés ou des restaurants.
Dans la tribune ci-dessous, Tanguy de Coatpont, Directeur général de Kaspersky Lab France et Afrique du Nord analyse les vulnérabilités des réseaux Wi-Fi dans les hôtels, une mine d'or pour des cybercriminels en quête de données personnelles ou d'informations confidentielles.
Depuis 10 ans, le cyber crime s'est largement professionnalisé pour devenir une véritablement industrie, portée sur la rentabilité. Les cybercriminels sont en quête permanente de victimes qui leur assureront un maximum de gains pour un minimum d'investissements techniques.
De son côté, l'industrie hôtelière a passé la dernière décennie à se transformer pour répondre aux nouvelles attentes digitales de ses clients. Alors que plus d'un quart d'entre eux annoncent qu'ils refuseraient de séjourner dans un hôtel ne proposant pas de Wi-Fi, la technologie n'est plus un luxe mais bien une question de survie pour les établissements hôteliers. Face aux ruptures liées à la numérisation, il a donc fallu repenser les modèles existants et s'équiper, parfois en hâte, de nouvelles technologies mal maîtrisées. Il n'était donc pas surprenant de voir émerger rapidement des problèmes de sécurité, dans les hôtels bon marché comme dans les 5 étoiles.
Par Tanguy de Coatpont, Directeur général de Kaspersky Lab France et Afrique du Nord

Le paradoxe du Wi-Fi à l'hôtel : privé mais public
Ils ont beau être déployés dans des établissements privés, les Wi-Fi d'hôtels restent des points d'accès publics. Ils sont même parfois complètement ouverts. Le processus de connexion, qui nécessite le plus souvent de confirmer son identité et son numéro de chambre, limite l'accès au réseau mais ne chiffre pas les communications. Il ne garantit pas non plus leur confidentialité. Est-ce que cela signifie que nos informations sont à la portée de tous ? La réalité n'est pas aussi sombre, mais elles sont à la portée de n'importe quel criminel équipé d'un logiciel de piratage, dont certains sont disponibles gratuitement en ligne, et disposant de connaissances techniques de base.
Concrètement, il suffit à un criminel de se positionner virtuellement entre l'utilisateur et le point de connexion pour récupérer toutes les données qui transitent par le réseau, qu'il s'agisse d'emails, de données bancaires ou encore de mots de passe qui lui donneront accès à tous les comptes de l'internaute.
Une approche plus sophistiquée consiste à utiliser une connexion Wi-Fi non sécurisée pour propager un malware, en créant par exemple des fenêtres pop-up malveillantes qui invitent faussement l'utilisateur à mettre à jour un logiciel légitime comme Windows.

Le mythe de la victime idéale
En 2014, le groupe de cybercriminels Darkhotel avait utilisé une connexion Wi-Fi pour infiltrer un réseau d'hôtels de luxe et espionner quelques-uns de leurs clients les plus prestigieux. Un an plus tard, les activités de ce groupe étaient toujours en cours, continuant d'exfiltrer les données des dirigeants d'entreprises et dignitaires. Pour autant, les cybercriminels ne ciblent pas que des victimes à hauts profils. Beaucoup d'utilisateurs continuent de penser qu'ils ne courent aucun risque car les informations qu'ils partagent sur Internet ne méritent pas d'être piratées. C'est oublier que la rentabilité d'une attaque repose aussi sur le nombre de victimes. Parmi les 30 millions de clients pris en charge par l'hôtellerie française chaque année, seuls 20% sont des clients d'affaires. Les 80% de voyageurs de loisirs représentent donc une manne financière tout aussi importante pour des cybercriminels en quête de profit.
Dans certains cas, une faille Wi-Fi peut même exposer l'hôtel lui-même, en servant de porte d'entrée vers son réseau. Si l'on prend le cas d'une chaîne d'hôtellerie internationale qui disposerait d'un système de gestion centralisé et automatisé, une intrusion sur le réseau pourrait entrainer le vol à grande échelle d'informations confidentielles et bancaires sur les employées, le fonctionnement de l'hôtel et ses clients.

Hôtels indépendants vs. chaînes hôtelières : des contraintes différentes pour un même défi
Pour une industrie aussi fragmentée que celle de l'hôtellerie, la sécurité est sans aucun doute un défi. Les hôtels indépendants ont une capacité d'accueil réduite et traitent donc moins de données. Le revers de la médaille est qu'ils disposent souvent d'une expertise informatique limitée et leur taille ne permet pas de réaliser les économies d'échelle qui rentabiliseraient un investissement important dans la sécurité informatique. Quant aux grands groupes, qui comptent des ressources humaines et financières plus importantes, ils sont mis à mal par l'étendue de leur écosystème, qui rend difficile l'harmonisation d'une politique de sécurité sur des centaines, voire des milliers de sites.
Il est important que tous les hôtels, quelle que soit leur taille ou leur catégorie, respectent quelques règles simples à commencer par l'isolation de chaque client sur le réseau, l'utilisation de technologies de chiffrement et l'installation de solutions de sécurité professionnelles. Enfin, le réseau Wi-Fi offert aux clients ne doit jamais être connecté au reste du système informatique de l'hôtel, afin d'éviter qu'une petite infection ne se transforme en épidémie généralisée. En respectant ces règles, la sécurité pourrait devenir un argument commercial au moins aussi efficace que le Wi-Fi.
Article original de Robert Kassous

Denis JACOPINI est Expert Informatique et aussi **formateur en Cybercriminalité** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous pouvons vous animer des **actions de sensibilisation ou de formation** à la Protection des Données Personnelles, au risque informatique, à l'hygiène informatique et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-en-cybercriminalite-et-en-protection-des-donnees-personnelles
Denis JACOPINI

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Etude Kaspersky sur le Wi-Fi à l'hôtel… | InfoTravel.fr

Comment se comporte notre cerveau surchargé par le numérique

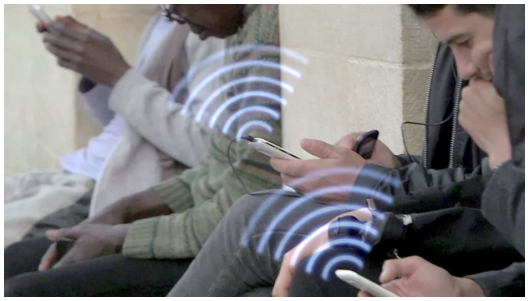

Comment se comporte notre cerveau surchargé par le numérique

Samedi 3 septembre, ARTE a diffusé un excellent reportage sur la manière dont notre cerveau se comporte face à nos vies de plus en plus hyper connectées : « HYPERCONNECTÉS : LE CERVEAU EN SURCHARGE ».

Grâce aux smartphones, ordinateurs et autres tablettes, nous sommes reliés au monde en continu. Mais ce déluge d'informations menace notre bien-être. Alliant témoignages de cadres victimes de burn out et explications de chercheurs en neurosciences, en informatique ou en sciences de l'information et de la communication, ce documentaire captivant passe en revue les dangers de cette surcharge sur le cerveau. Il explore aussi des solutions pour s'en prémunir, des méthodes de filtrage de l'information aux innovations censées adapter la technologie à nos besoins et à nos limites.

Chaque jour, cent cinquante milliards d'e-mails sont échangés dans le monde. Les SMS, les fils d'actualité et les réseaux sociaux font également partie intégrante de notre quotidien connecté, tant au bureau qu'à l'extérieur. Nous disposons ainsi de tout un attirail technologique qui permet de rester en contact avec nos amis, nos collègues, et qui sollicite sans cesse notre attention. Comment notre cerveau réagit-il face à cette avalanche permanente de données ? Existe-t-il une limite au-delà de laquelle nous ne parvenons plus à traiter les informations ? Perte de concentration, stress, épuisement mental, voire dépression… : si les outils connectés augmentent la productivité au travail, des études montrent aussi que le trop-plein numérique qui envahit nos existences tend à diminuer les capacités cognitives.

Un documentaire de Laurence Serfaty (France, 52′), diffusé sur ARTE le samedi 3 septembre à 22h20

A voir et à revoir sur Arte +7 pendant encore quelques jours !

si vous ne voyez pas la vidéo, le lien

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Hyperconnectés : le

Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…)| Denis JACOPINI

Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…)| Denis JACOPINI

Une « phrase de passe » est beaucoup plus difficile à pirater qu'un « mot de passe ». Pour donner un ordre d'idée, les pirates du Web mettent quelques heures à quelques jours pour trouver un mot de passe de huit caractères complexes et mettraient… plusieurs millions d'années pour décoder un mot de passe complexe de 12 caractères.

Atlantico : Selon de nombreuses études menées par des chercheurs de l'Université américaine Carnegie-Mellon, un long mot de passe facile à retenir tel que « *ilfaitbeaudanstoutelafrancesaufdanslebassinparisien* » serait plus difficile à pirater qu'un mot de passe relativement court mais composé de glyphes de toutes sortes, tel que « *p8)J#&=89pE* », très difficiles à mémoriser. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Denis Jacopini : La plupart des mots de passe sont piratés par une technique qu'on appelle « la force brute ». En d'autres termes, les hackers vont utiliser toutes les combinaisons possibles des caractères qui composent le mot de passe.

Donc, logiquement, plus le mot de passe choisi va avoir de caractères (majuscule, minuscule, chiffre, symbole), plus il va être long à trouver. Pour donner un ordre d'idée, les pirates du Web mettent quelques heures à quelques jours pour trouver un mot de passe de huit caractères complexes via la technique de « la force brute », et mettraient… plusieurs millions d'années pour décoder un mot de passe complexe de 12 caractères.

Un long mot de passe est donc plus difficile à pirater qu'un mot de passe court, à une condition cependant : que **la phrase choisie comme mot de passe ne soit pas une phrase connue de tous**, qui sort dès qu'on en tape les premiers mots dans la barre de recherche de Google. Les pirates du Net ont en effet des bases de données où ils compilent toutes les phrases, expressions ou mots de passe les plus couramment utilisés, et essayent de hacker les données personnelles en les composant tous les uns derrière les autres. Par exemple, mieux vaut avoir un mot de passe court et complexe plutôt qu'une « phrase de passe » comme « *Sur le pont d'Avignon, on y danse on y danse…* ».

Il faut également bien veiller à ce que cette « phrase de passe » ne corresponde pas trop à nos habitudes de vie, car les pirates du Web les étudient aussi pour arriver à leur fin. Par exemple, si vous avez un chien qui s'appelle « Titi » et que vous habitez dans le 93, il y a beaucoup de chance que votre ou vos mots de passe emploient ces termes, avec des associations basiques du type : « *jevaispromenermonchienTITIdansle93* ».

De plus, selon la Federal Trade Commission, changer son mot de passe régulièrement comme il est habituellement recommandé aurait pour effet de faciliter le piratage. Pourquoi ?

Changer fréquemment de mot de passe est en soi une très bonne recommandation, mais elle a un effet pervers : plus les internautes changent leurs mots de passe, plus ils doivent en inventer de nouveaux, ce qui finit par embrouiller leur mémoire. **Dès lors, plus les internautes changent fréquemment de mots de passe, plus ils les simplifient, par peur de les oublier, ce qui, comme expliqué plus haut, facilite grandement le piratage informatique.**

Plus généralement, quels seraient vos conseils pour se prémunir le plus efficacement du piratage informatique ?

Je conseille d'avoir une « phrase de passe » plutôt qu'un « mot de passe », qui ne soit pas connue de tous, et dont on peut aisément en changer la fin, pour ne pas avoir la même « phrase de passe » qui vérouille nos différents comptes.

Enfin et surtout, je conseille de ne pas se focaliser uniquement sur la conception du mot de passe ou de la « phrase de passe », parce que c'est très loin d'être suffisant pour se prémunir du piratage informatique. Ouvrir par erreur un mail contenant un malware peut donner accès à toutes vos données personnelles, sans avoir à pirater aucun mot de passe. Il faut donc rester vigilant sur les mails que l'on ouvre, réfléchir à qui on communique notre mot de passe professionnel si on travail sur un ordinateur partagé, bien vérrouiller son ordinateur, etc…

Article original de Denis JACOPINI et Atlantico

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…) | Atlantico.fr